



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04259

Numéro SIREN : 750 471 716

Nom ou dénomination : 5B CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2015 sous le numéro de dépôt 18610

18610

 **CESSION DE PARTS SOCIALES**
GREFFE
Les soussignés :
Monsieur SIDOMMO Philippe né le 08/10/1971 à PARIS XI demeurant 6, rue des Pétrins
78350 JOUY EN JOSAS
Dénommé, ci-après, " le cédant ",
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)
Monsieur LAMBOURSIN Xavier né le 29/05/1987 à Nantes (44) demeurant 27 rue Gabriel
Peri 94700 MAISON-ALFORT
Dénommé, ci-après, " l'acquéreur "

Ont, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

La SARL 5B CONCEPT, dont le siège social est situé 41, rue Edgar Quinet 93350 LE BOURGET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 750 471 716, est actuellement gérée par M CHANDES Olivier.

Le capital social est divisé en 50 parts de 500 euros chacune, ainsi réparties :

- Monsieur CHANDES Olivier	25 parts numérotées de 1 à 5 – 11 à 25 – 31 à 35
- Monsieur SIDOMMO Philippe	5 parts numérotées de 6 à 10.
- Monsieur GELAS Fabien	5 parts numérotées de 26 à 30
- Monsieur GODARD Nicolas	5 parts numérotées de 36 à 40
- Madame NIRO Laurence	10 parts numérotées de 41 à 50

La durée de la société est de 99 années, à compter du 02/04/2012

Ceci exposé, les soussignés ont procédé à la cession de parts, objet du présent acte.

1. Cession de parts

Monsieur SIDOMMO Philippe cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur LAMBOURSIN Xavier, qui les accepte, les 2 parts sociales numérotées de 6 à 7 de 500 euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

2. Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1.000 € euros, que Monsieur LAMBOURSIN Xavier a payé à l'instant même à Monsieur SIDOMMO Philippe qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

3. Agrément

L'unanimité des associés autorise par la présente, la cession des parts sociales et agréé l'acquéreur en qualité de nouvel associé.

NA OC
P.S
XL

Enregistré à : SIE VERSAILLES SUD

Lc 09/07/2015 Bordereau n°2015/1 432 Case n°29

Enregistrement : 25 € Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent des impôts

Ext 6702

Veronique LEDEZ
Agent des Finances Publiques

4. Propriété

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés. Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait être attribuée aux dites parts.

L'acquéreur reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

5. Opposabilité

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

6. Dispositions fiscales

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

7. Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par l'acquéreur.

8. Domicile

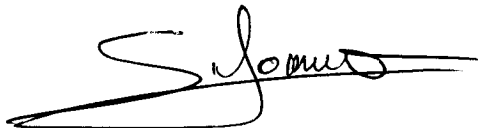
Pour l'exécution des présentes, les parties font éléction de domicile en leur siège et demeure sus-indiqués.

Fait à Paris le 09/07/2015

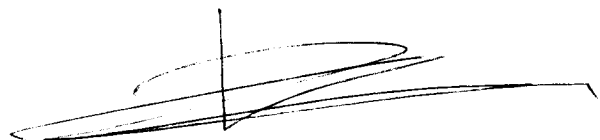
En six exemplaires.

Signature des parties

Le Cédant

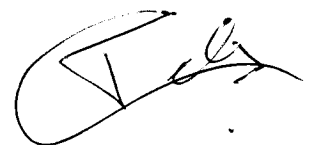
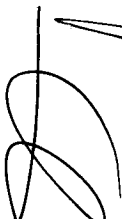


L'acquéreur



Bon pour autorisation de la cession et agrément du cessionnaire

Les associés





CESSION DE PARTS SOCIALES GREFFE

Les soussignés :

11 AOUT 2015

Monsieur SIDOMMO Philippe né le 08/10/1971 à PARIS XI demeurant 6, rue des Pétrins

78350 JOUY EN JOSAS

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Dénommé, ci-après, " le cédant ",

Monsieur RAYNEL Bruno né le 09/09/1973 à Cherbourg (50) demeurant 35, rue des
Platinières 77280 OTHIS

Dénommé, ci-après, " l'acquéreur "

Ont, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

La SARL 5B CONCEPT, dont le siège social est situé 41, rue Edgar Quinet 93350 LE
BOURGET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro
750 471 716, est actuellement gérée par M. CHANDES Olivier.

Le capital social est divisé en 50 parts de 500 euros chacune, ainsi réparties :

- Monsieur CHANDES Olivier	25 parts numérotées de 1 à 5 – 11 à 25 – 31 à 35
- Monsieur SIDOMMO Philippe	5 parts numérotées de 6 à 10.
- Monsieur GELAS Fabien	5 parts numérotées de 26 à 30
- Monsieur GODARD Nicolas	5 parts numérotées de 36 à 40
- Madame NIRO Laurence	10 parts numérotées de 41 à 50

La durée de la société est de 99 années, à compter du 02/04/2012

Ceci exposé, les soussignés ont procédé à la cession de parts, objet du présent acte.

1. Cession de parts

Monsieur SIDOMMO Philippe cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à
Monsieur RAYNEL Bruno, qui les accepte, la part sociale numérotée 8 de 500 euros chacune
de valeur nominale qu'il possède dans la société.

2. Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 500 € euros, que
Monsieur RAYNEL Bruno a payé à l'instant même à Monsieur SIDOMMO Philippe qui le
reconnait et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

3. Agrément

L'unanimité des associés autorise par la présente, la cession des parts sociales et agréée
l'acquéreur en qualité de nouvel associé.

OC NL
P.S BR LF

Enregistré à : SIE VERSAILLES SUD

Lc 09/07/2015 Bordereau n°2015/1 432 Case n°30

Enregistrement : 25 € Pénalités :

Total liquide : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent des impôts

Ext 6703

Veronique LEDEZ
Agent des Finances Publiques

4. Propriété

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés. Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait être attribuée aux dites parts.

L'acquéreur reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

5. Opposabilité

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

6. Dispositions fiscales

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

7. Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par l'acquéreur.

8. Domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure sus-indiqués.

Fait à Paris le 09/07/2015

En six exemplaires.

Signature des parties

Le Cédant



L'acquéreur



Bon pour autorisation de la cession et agrément du cessionnaire

Les associés

